



Régie portneuvoise de protection incendie

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 24 février 2023

Province de Québec
MRC de Portneuf

Présences à la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie portneuvoise de protection incendie, étaient présents :

Membres

M. Michel Blackburn, président
M. Mario Alain, secrétaire-trésorier
M. François Trottier, administrateur

Invités

M. Francis Perron, directeur de la Régie portneuvoise de protection incendie
Mme Nancy Sirois, directrice générale ville de Cap-Santé
Mme Valerie Veillette, adjointe de la Régie portneuvoise de protection incendie

Absent

M. Marc Rivard, administrateur

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

M. Mario Alain propose l'ouverture de l'assemblée.

M. Michel Blackburn préside l'assemblée et propose que M. Francis Perron agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

23-02-005

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. François Trottier que l'ordre du jour soit adopté avec un ajout au varia : plancher caserne 8

1. Ouverture de l'assemblée
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 27 janvier 2023
4. Informations
 - a) Finances et État financiers au 31 janvier 2023
 - b) Tableau des interventions 1 au 31 janvier 2023
5. Résolution Rapport Annuel 2023
6. Toilettes Caserne
7. Varia
 - a) Plancher caserne 8
8. Prochaine rencontre 31 mars 2023
9. Levée de l'assemblée

23-02-006

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 JANVIER 2023

Il est proposé par M. François Trottier que le procès-verbal soit adopté tel que soumis.

INFORMATIONS

A) FINANCES ET ÉTATS FINANCIERS (PRÉLIMINAIRES) AU 31 JANVIER 2023

Mme Valérie Veillette fait un bref bilan des finances en date du 31 janvier 2023.

B) TABLEAU DES INTERVENTIONS 1 AU 31 DÉCEMBRE 2022

M. Francis Perron présente le suivi des interventions du mois de janvier.

23-02-004

RÉSOLUTION RAPPORT ANNUEL 2023

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE L'AN 2 DE LA RÉGIE PORTNEUVOISE DE PROTECTION INCENDIE

ATTENDU QUE le SCHÉMA de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Portneuf est entré en vigueur le 16 juillet 2018 ;

ATTENDU QUE chaque Service de Sécurité incendie doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie ;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1er janvier au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre ainsi que des indicateurs et des statistiques ;

ATTENDU QUE la Régie portneuvoise de protection incendie dessert les municipalités de Cap-Santé et de Portneuf depuis le 1er avril 2021 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de la Régie portneuvoise de protection incendie ont pris connaissance dudit rapport ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ PAR M. Mario Alain ET RÉSOLU PAR le conseil d'administration d'adopter le rapport annuel d'activité de l'an 2 de la Régie portneuvoise de protection incendie et autorise sa transmission à la MRC de Portneuf.

TOILETTES CASERNE

M. Francis Perron demande au Maire de la ville de Portneuf, Mario Alain, s'il est possible de supprimer une toilette à l'entrée de la salle de bain de la caserne 8 pour avoir une plus grande ouverture près du lavabo. M. Mario Alain va vérifier les possibilités ce qui implique la modification de la salle de bain.

Mme Nancy Sirois, discute d'une demande qui a été portée à son attention pour changer les urinoirs au vestiaire du sous-sol. Elle explique que ce sont des urinoirs sèches qu'il est donc normal qu'il n'y ait pas d'eau. M. Francis Perron fera le suivi avec son personnel.

VARIA

A) **PLANCHER CASERNE 8**

M. Francis Perron mentionne à M. Mario Alain que des gens ont décapé le plancher à la suite des recommandations du fournisseur de plancher. La facture aurait dû être envoyée par le travailleur à la ville de Portneuf directement, la Régie fera donc suivre la facture pour le décapage de plancher à la ville de Portneuf. Le message sera refait aux personnels qui travaille pour la réfection de la caserne doit être valider et facturer directement avec le maire de la ville de Portneuf, M. Mario Alain.

PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le 30 mars 2023.

23-02-007

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est PROPOSÉ par M. François Trottier que la séance soit levée à 11H30

Michel Blackburn, président

Mario Alain, Secrétaire-
trésorier

ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil d'administration
de la Régie portneuvoise de protection incendie
à l'hôtel de ville de Cap-Santé
le vendredi 24 février 2023

1. Ouverture de l'assemblée
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 27 janvier 2023
4. Informations
 - a) Finances et État financiers au 31 janvier 2023
 - b) Tableau des interventions 1 au 31 janvier 2023
5. Résolution Rapport Annuel 2023
6. Toilettes Caserne
7. Varia
8. Prochaine rencontre 31 mars 2023
9. Levée de l'assemblée

Valerie Veillette

Trésorière

Régie Portneuvoise de Protection Incendie